

# Direction d'école : les décharges pour la rentrée 2015

Maternelle	Elémentaire	Décharge
Nombre de classes		
1 et 2 classes		<b>Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire</b> 4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin
3 classes		10 jours fractionnables (1 journée par mois)
4 à 8 classes		Quart de décharge
	9 classes	Tiers de décharge
9 à 12 classes	10 à 13 classes	Demi-décharge
13 classes et +	14 classes et plus	Décharge complète

## Modalités concrètes d'organisation

### Pour les écoles fonctionnant sur neuf demi-journées :

- ▶ Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée une semaine sur quatre ;
- ▶ Un tiers de décharge libère un jour et demi par semaine ;
- ▶ Une demi-décharge libère deux jours par semaine et une demi-journée une semaine sur deux.

### Pour les écoles fonctionnant sur huit demi-journées :

- ▶ Un quart de décharge libère un jour par semaine ;
- ▶ Un tiers de décharge libère un jour par semaine et soit un jour à une semaine sur trois, soit une demi-journée deux semaines sur trois ;
- ▶ Une demi-décharge libère deux jours par semaine.

*N.B : la décharge d'enseignement ne s'impute jamais sur la neuvième demi-journée où se concentrent les activités périscolaires.*



## Spécificités pour certaines écoles particulières

**Écoles comptant au moins 3 classes d'inclusion scolaire :** la décharge est totale pour les écoles à partir de 5 classes.

### Écoles annexes et écoles d'application :

- ▶ Écoles ayant 3 ou 4 classes d'application : demi-décharge ;
- ▶ Écoles ayant au moins 5 classes d'application : décharge complète.

## Décharge du temps d'APC

Nombre de classes de l'école	Décharge sur les 36 heures d'APC
1 et 2 classes	6 heures
3 et 4 classes	18 heures
5 classes et plus	36 heures